

## COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 juin 2013

Le Conseil Municipal de LA MENITRE s'est réuni le VINGT-SEPT JUIN DEUX MIL TREIZE, à VINGT HEURES TRENTE, sous la présidence de Monsieur Claude MAINGUY, Maire.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :** Claude MAINGUY - Patrice BENESTEAU - Véronique CHOTARD - Vincent FOURNERET - Pascal VIAU - Arnaud PANAGET- Philippe NICOLAS - Marie-Françoise LEBRETON - Didier BOIGNE - Philippe BOUVIER- Marie LEGENDRE - Mireille GALBRUN - Philippe DESCHAMPS - Tony GOISLARD- Patrice ROBERT

**ÉTAIT ABSENTE :** Cathy SAULNIER

**Secrétaire de séance :** Philippe NICOLAS

Le procès-verbal de la réunion du 25 avril 2013 est adopté à l'unanimité

### Composition du conseil communautaire pour 2014 : modalités de désignation

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, optent, à l'unanimité, de définir la représentation des communes au sein du Conseil communautaire selon la répartition libre des sièges,

De répartir les sièges communautaires de la manière suivante :

- 3 délégués pour les communes de moins de 2 000 habitants
- 4 délégués pour les communes de plus de 2 000 habitants

De fixer la composition du Conseil Communautaire à compter de 2014 selon le tableau suivant :

Nombre de sièges maxi à répartir	Nb de sièges
Andard	4
Bauné	3
Brain sur l'Authion	4
Corné	4
La Bohalle	3
La Daguenière	3
La Ménitré	4
St Mathurin sur Loire	4
<b>Total</b>	<b>29</b>

### Conventions groupement de commandes en matière de formation: autorisation de signature et désignation d'un représentant à la commission d'appel d'offres

Le Conseil Municipal, autorise à l'unanimité le Maire à signer les conventions et accepte de désigner Arnaud PANAGET et Patrice BENESTEAU respectivement titulaire et suppléant à la commission d'appel d'offres.

### Convention avec le Conseil Général pour la desserte de la médiathèque d'une offre documentaire par les services de BiblioPôle

Afin de favoriser le maintien sur l'ensemble du territoire départemental d'une offre documentaire de qualité, via le réseau des bibliothèques communales, le Département a décidé de mettre à disposition des communes de 1000 à 5000 habitants, qui le souhaiteraient et qui disposeraient d'une bibliothèque relais certains services gérés par le BiblioPôle.

La Commune s'engage, notamment :

- à permettre l'accès à sa bibliothèque relais à tous les publics, et notamment à accueillir les établissements scolaires qui le souhaiteraient et à prêter à titre gratuit les documents composant le fonds documentaire mis à disposition du public. Elle établit un règlement intérieur de sa bibliothèque relais

- A ouvrir au public et à entretenir un local de 70 m2 d'espace public minimum au moins 6 heures par semaine
- Inscrire annuellement au budget communal un crédit minimum d'acquisition d'ouvrages équivalent à 1 € par habitant.

La convention est conclue pour une durée de 3 années à compter de sa date de signature et est reconductible tacitement dans la limite de deux fois.

Travaux d'économie d'énergie : proposition de convention avec la société Couleurs d'Anjou et dépôt des dossiers de demandes de subventions

Il est fait un rappel de la décision d'engager des travaux d'économie d'énergie dans les bâtiments de l'école maternelle et de la Mairie. Il convient dans un premier temps de retenir l'option parmi les propositions fixées par l'audit du SIEML.

Après en avoir débattu, les membres du conseil municipal DECIDENT :

- \* De réaliser les travaux

**Pour l'école maternelle Pierre Perret**

. à 14 voix pour et 1 contre de retenir les préconisations ci-dessous soit :

- Mise en place ventilation double flux avec rendement 80%,
- Mise en place d'un réseau de radiateurs,
- Mise en place d'une chaudière granulé bois avec programmation et régulation sur sonde extérieure.

Investissement € HT	Economie d'énergie kWh EF	Economie de CO2 kg	Economie financière € TTC	Temps de retour	Aides SIEML	Aides Région Pays de la Loire
<b>63 280</b>	<b>782 (2%)</b>	<b>4 997 Soit 2.4 tep</b>	<b>3 573</b>	<b>18</b>	<b>3 600</b>	<b>non</b>

**Pour La Mairie**

. à l'unanimité, de retenir

	Investissement € HT	Economie d'énergie kWh EF	Economie de CO2 kg	Temps de retour sans aides	Aides SIEML	Aides REGION Pays de la LOIRE
<b>Ensemble des recommandations ci-dessous</b>	<b>131 293 305€ HT/m²</b>	<b>36 519 (40%)</b>	<b>8 039</b>	<b>43</b>	<b>26 730</b>	<b>39 388</b>

- |                        |   |
|------------------------|---|
| Enveloppe bâtiment     | 1. Isolation du plancher haut donnant sur grenier. Mise en place d'un isolant déroulé dans le grenier<br>2. Remplacement des ouvrants<br>3. Isolation des parois verticales par intérieur   |
| Installation thermique | 4. Mise en place d'une chaudière à condensation avec programmation par circuit et sonde extérieure. En profiter pour réhabiliter les panoplies et calorifuge en chaufferie (conformité à revoir).<br>Mise en place de ventilo convecteur dernière génération avec sonde ambiante et thermostat digitale pour une gestion optimisée de la température ambiante<br>5. Mise en place de robinets thermostatiques sur les radiateurs qui en sont dépourvus. |

\*de solliciter une aide aussi élevée que possible auprès du Conseil Régional dans le cadre du Nouveau Contrat Régional avec bonification PNR

\*de solliciter une subvention auprès du SIEML dans le cadre des économies d'énergie

. AUTORISENT le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

Dans le cadre de ces travaux, la société Couleur d'Anjou a proposé ses services pour une assistance à maîtrise d'ouvrage avec recherche d'entreprises et suivi de chantier.

Le Conseil Municipal n'a toutefois pas retenu son offre et privilégie la recherche d'un architecte qui assurera la maîtrise d'ouvrage à part entière.

#### Versement Fonds de Concours au SIEML pour les opérations de dépannage et d'appareil accidentés

Suite à des travaux de dépannage, le conseil municipal prend acte des sommes à régler au Syndicat Intercommunal d'énergies de Maine et Loire concernant une intervention au stade pour 275.40 €, cité les Hauts pour 185.75 € et des réparations Rue Jeanne de Laval pour 651.51 € et rue du Roi René (logements Locatifs cour André Pelé) pour 651.51€

#### Tarifs locations rue de la Vallée

Les loyers des logements conventionnés 4, 8 et 8 bis rue de la Vallée sont majorés, au 1<sup>er</sup> Juillet de chaque année. Référence : indice de référence des loyers – valeur 4<sup>ème</sup> trimestre.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil Municipal fixent ainsi les tarifs des 3 logements rue de la Vallée à compter du 1<sup>er</sup> Juillet 2013 :

4 rue de la Vallée – T III	343.00
8 rue de la Vallée – T IV	580.00
8 bis rue de la Vallée – T II	217.00

#### Création d'un poste de rédacteur

Afin d'assurer la continuité du service, il convient de créer un poste de rédacteur au service accueil communication à compter du 1<sup>er</sup> septembre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal retient à l'unanimité cette proposition.

#### Subvention au foyer socio-éducatif du collège Paul Eluard de Gennes

Le Conseil Municipal est saisi d'une demande de subvention de 1 024.80 € de la part du Foyer Socio-éducatif du Collège de Gennes. Au regard du nombre d'enfants de la commune fréquentant le collège, les élus, à l'unanimité accèdent à la demande formulée et inscrivent cette somme au budget.

#### Vente de terrain à l'Etat pour le renforcement de la levée de protection du Val de l'Authion

Pour permettre les travaux de renforcement de la levée, l'Etat a besoin d'une rétrocession d'une bande de terre et sollicite l'acquisition des parcelles suivantes, pour une superficie totale de 714 m2. Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décident de vendre à l'Etat les parcelles ci-dessous énumérées :

. C 1266 - B 1345- 1349 -1351 – 1353 -1355 – 1357 d'une superficie totale de 213 m2 pour un prix de 340.00 €

. autorisent Monsieur le Maire à signer la promesse de vente et l'acte notarié correspondants.

#### Vente de l'ancien parquet de la salle Pessard et vente de terre végétale suite aux travaux du parking SNCF

L'ancien parquet de la salle Joseph sera démonté afin d'installer le nouveau.

Il est proposé d'essayer de le vendre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de le vendre en un lot d'environ 850 m2 pour la somme de 1499 €

Suite aux travaux du parking SNCF, de la terre végétale est à vendre. Après en avoir débattu, le conseil décide d'en fixer le prix à 4 € le m3.

Le Maire,

Claude MAINGUY